

# LES CHALETS DE LA VOLOGNE

## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

---

- Les prix s'entendent **toutes charges comprises**, incluant fourniture de vaisselle et ustensiles de cuisine.
  - L'hiver, l'électricité est comprise dans le prix de la location. Cependant, une participation complémentaire sera demandée en cas de dépassement d'un forfait Journalier au KWH consommés. Courant 220 volts.
  - En haute saison, les locations se font du samedi 15h00 au samedi 10h00.
  - Les weekends du vendredi soir 17h00 au dimanche 18h00.
  - La réservation ne sera définitive qu'après un versement d'arrhes correspondant à 25% du montant total de la location.
  - **Le solde sera réglé à l'arrivée, avec une caution de 300 €** d'où seront déduit les frais de casse, et !!!
- 
- Il est précisé que l'ensemble du matériel mis à disposition est en principe neuf. Toute chose détériorée sera à remplacer.
- 
- Les chalets doivent être rendus propres. MERCI.
  - Tout désistement entraîne la perte des arrhes versées.
  - En cas d'annulation tardive, 10 jours avant la location sera facturée.
  - Le contrat est établi pour une capacité d'hébergement maximum. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil, le contrat étant alors réputé rompu. Entraîne la perte des arrhes, la caution et le prix de la location reste acquis au Chalets de la Vologne.
- 
- Les animaux sont admis. Ils doivent être tenus en laisse dans la propriété. Un certificat de vaccination contre la rage devra être présenté le jour de votre arrivée. **Il est interdit de laisser les animaux seuls dans les chalets**

### Les Animaux dangereux interdits dans nos Chalets

La classification

Les chiens dits "dangereux" sont classés en deux catégories:

Catégorie 1 : les chiens d'attaque: (pit bull, boerboel et les chiens non-inscrits au livre des origines françaises (LOF) dont les caractéristiques morphologiques les assimilent aux races Staffordshire terrier, mastiff, tosa );

Catégorie 2 : les chiens de garde et de défense ( américain staffordshire terrier, english staffordshire, "tosa, rottweiler).

### INTERDICTION DE FUMER DANS NOS CHALETS



Vous expose à une amende forfaitaire de 68 € et entraîne la perte de votre caution

Ou à des poursuites devant le tribunal de police.

Nous demandons de respecter le repos de vos voisins

La direction vous remercie